

Chiffres

POUR L'ALSACE

N° 16 AVRIL 2011



Le système décisionnel dans l'industrie alsacienne

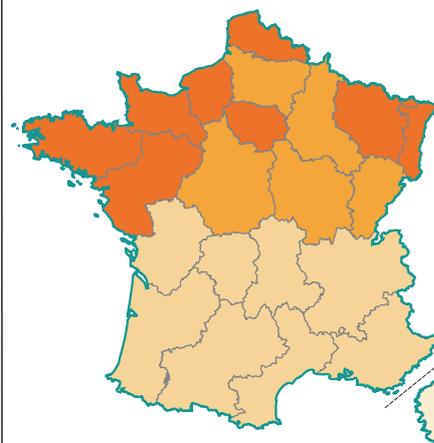
Fin 2007, en Alsace, plus de 80 % des salariés de l'industrie travaillent dans un établissement sous contrôle d'un groupe, en grande partie dans des filiales de groupes étrangers. La présence de groupes se manifeste plus nettement dans les zones d'emploi à caractère industriel.

- Les groupes emploient 81 % des salariés de l'industrie alsacienne, proportion supérieure à la moyenne France de province, 78 %.
- L'Alsace est la première région métropolitaine pour le nombre de salariés travaillant dans des groupes étrangers.

Au-delà de sa fonction première de production, l'établissement industriel s'inscrit souvent dans une organisation complexe pouvant comporter un ou plusieurs établissements, dépendre d'une autre entreprise ou encore appartenir à un groupe. Chaque établissement ou unité géographique est alors plus ou moins autonome en termes de prises de décision. L'étude des établissements selon le type et la localisation du centre de décision économique permet de quantifier leur degré de dépendance, en particulier au regard de l'emploi.

En Alsace, 75 % des 3 800 établissements industriels employeurs dépendent d'un centre de décision régional (tête de groupe ou siège d'entreprise), mais il s'agit principalement d'unités de taille modeste et, de ce fait, leurs effectifs salariés ne représentent que 35 % du secteur (40 % pour la France de province). En particulier, les établissements indépendants (56 %) qui sont de petites structures, ne

► Filiales de groupes : concentration dans la moitié nord



Salariés des établissements industriels contrôlés par un groupe (en %)

- 80,7 ou plus
- de 78,0 à moins de 80,7
- de 66,1 à moins de 78,0
- moins de 66,1

France métropolitaine : 78,6 %
France de province : 78,1 %

regroupent que 14 % des emplois industriels. Ces unités sont surtout présentes dans l'édition-imprimerie et dans l'industrie des équipements du foyer, en particulier dans la fabrication de meubles.

© IGN - Insee 2010
Sources : Insee, Clap 2007 - Lifi 2007

Huit salariés sur dix dans des établissements dépendant de groupes...

Structure des centres de décision en 2007

	Alsace		France de province		France métropolitaine	
	Établissements	Effectifs	Établissements	Effectifs	Établissements	Effectifs
Ensemble des structures	3 800	146 320	108 550	2 915 600	129 610	3 450 130
dont en %						
Groupes	33,2	81,4	32,4	78,1	31,8	78,6
Entreprises hors groupes	10,5	4,7	11,8	5,1	12,1	5,0
Indépendants*	56,3	13,9	55,8	16,8	56,1	16,4

* mono établissements de la région

Sources : Insee, Clap 2007 - Lifi 2007

Pour des raisons d'efficacité productive, financière et fiscale, de plus en plus de sociétés s'organisent sous forme de groupes : une société, tête de groupe, contrôle une ou plusieurs sociétés, les filiales. Au plan national, l'organisation en groupes, français et étrangers, a fortement augmenté en quinze ans dans l'industrie. Le nombre de filiales de groupes est passé de 40 % en 1994 à 65 % en 2007.

Ce type d'organisation est très présent dans les secteurs industriels lourds (biens d'équipement et biens intermédiaires) et dans l'automobile, secteurs bien représentés dans la région avec plus des deux tiers des salariés de l'industrie. Le poids des groupes, français et étrangers, est de ce fait relativement important dans la région. Par ailleurs, les groupes, étant l'attribut des grandes unités dans l'industrie, la quasi-totalité des établissements alsaciens de 250 salariés et plus sont sous le contrôle d'un groupe.

Ces établissements concentrent 81 % des salariés de l'industrie alsacienne, soit une proportion supérieure à la moyenne de France de province (78 %) alors qu'ils ne représentent qu'un tiers des établissements employeurs. Ainsi parmi les quelques 146 000 salariés de l'industrie, plus de quatre sur cinq sont rattachés à une structure de groupe. L'Alsace se situe au deuxième rang des régions après la Haute-Normandie. Elle s'inscrit dans l'ensemble des treize régions, au nord d'une ligne

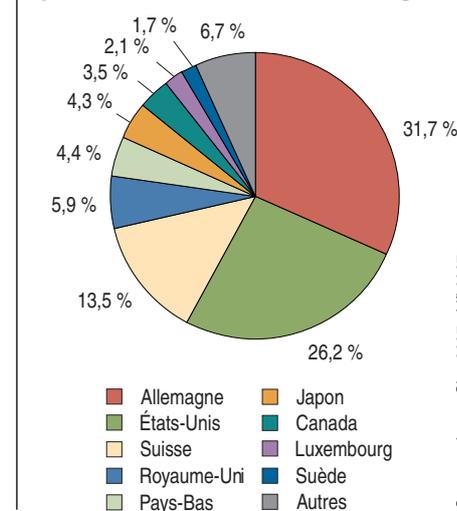
Poitiers-Lyon, où la part des groupes, en nombre de salariés, est supérieure à celle de la France de province.

Une forte présence de groupes étrangers

Exception faite de PSA Peugeot Citroën, les groupes français, presque exclusivement privés, sont relativement peu présents en Alsace. Ils emploient 38 % des salariés de l'industrie. Parmi ces établissements, seuls 10 % dépendent de groupes publics, essentiellement d'Électricité de France.

La présence d'implantations étrangères en France est d'abord industrielle. L'Alsace a toujours été une région ouverte à l'international, ce qui explique en grande partie l'importance des investissements étrangers, notamment dans l'industrie. Elle est donc de fait concernée. Elle est même la première région métropolitaine pour le nombre de salariés travaillant dans des groupes étrangers, avec plus de 62 000 salariés, soit 43 % des effectifs de l'industrie. Ce taux est

Allemagne, États-Unis : premiers investisseurs étrangers



Sources : Insee, Clap 2007 - Lifi 2007

nettement supérieur à la moyenne des régions de France de province (28 %). Entre 1997 et 2007, le nombre de salariés travaillant dans des filiales de groupes étrangers a augmenté de 6 %, alors que, dans le même temps, les effectifs globaux dans l'industrie diminuaient de 10 %.

L'implantation des groupes étrangers s'est fortement développée dès les années 1970 et encore davantage dans les années 1980.

...situés majoritairement en dehors de la région

Répartition des salariés selon la localisation géographique du centre de décision (en %)

	Alsace	France de province	France métropolitaine
Part des salariés dépendant d'un centre de décision			
situé dans la région	35,1	40,0	44,8
extérieur à la région	64,9	60,0	55,2
- en Île-de-France	18,9	25,9	21,9
- dans une autre région	3,3	6,6	6,2
- à l'étranger	42,7	27,5	27,1

Sources : Insee, Clap 2007 - Lifi 2007

La proximité géographique et culturelle de l'Allemagne a fait de ce pays le premier investisseur dans l'industrie alsacienne. Les États-Unis et la Suisse sont également très présents. Ces trois pays regroupent plus de 70 % des salariés de filiales sous contrôle étranger dans l'industrie régionale.

Les investissements étrangers se portent plutôt sur les secteurs de moyenne et de haute technologie, soit selon les pays investisseurs :

- l'Allemagne, pour laquelle deux salariés sur trois travaillent dans la fabrication de matériel électrique et d'équipements mécaniques avec en particulier les groupes Hager Holding GmbH et Industriewerk INA Schaeffer, établissements implantés dans les zones d'emploi de Haguenau-Niederbronn et de Molsheim-Schirmeck ;

- les États-Unis : près de six salariés sur dix sont employés dans l'industrie pharmaceutique, la fabrication d'équipements automobiles ou d'équipements mécaniques, sont représentés par les groupes Eli Lilly and Company, General motors corporation, The Timken company, établis dans les zones d'emploi de Strasbourg et de Colmar-Neuf-Brisach ;

- la Suisse est surtout présente dans l'industrie mécanique avec les groupes Liebherr international et Bucher industries AG, et dans l'industrie pharmaceutique avec Novartis AG, Firma Weleda ou encore Octapharma AG. Les zones d'emploi de Saint-Louis et de Colmar-Neuf-Brisach, proches du territoire helvétique, accueillent la plupart de leurs filiales, les autres étant situées dans la zone d'emploi de Saverne-Sarre-Union.

Les groupes japonais sont également présents. Ils contrôlent presque exclusivement des établissements de haute technologie, avec les

groupes Ricoh company LTD, Sony corporation ou encore THK company limited dans les zones d'emploi de Colmar-Neuf-Brisach et de Mulhouse. Ces filiales ne regroupent cependant que 4 % des effectifs relevant d'un groupe étranger.

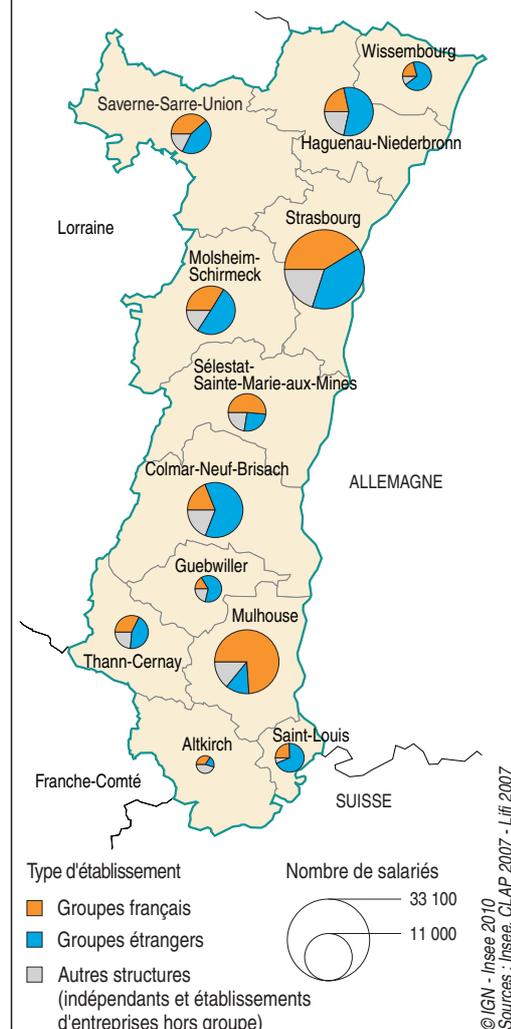
Des zones d'emploi industrielles plus dépendantes

Les zones d'emploi où l'industrie est proportionnellement plus importante en termes d'effectifs, sont aussi celles où la présence des groupes se manifeste plus fortement. Ainsi dans les zones d'emploi de Wissembourg, Molsheim-Schirmeck, Saint-Louis, Saverne-Sarre-Union et Haguenau-Niederbronn, la proportion de salariés travaillant dans des filiales de groupes français ou étrangers est supérieure à 80 %.

La zone d'emploi de Mulhouse, moins importante sur le plan de l'industrie avec 22 % de salariés, s'apparente néanmoins aux zones d'emploi précédentes avec 86 % de salariés travaillant au sein des groupes, 74 % pour des groupes nationaux, essentiellement avec le site de PSA Peugeot Citroën.

Le poids des groupes étrangers est plus important dans six zones d'emploi : Wissembourg, Saint-Louis, Guebwiller, Colmar-Neuf-Brisach, Haguenau-Niederbronn et Molsheim-Schirmeck. Celles-ci regroupent 43 % des effectifs de l'industrie et 58 % des salariés des filiales de groupes internationaux.

Centres de décision en Alsace selon les zones d'emploi



Un rayonnement limité

En 2007, 260 établissements industriels extérieurs à la région dépendent d'un centre de décision implanté en Alsace ce qui représente près de 7 000 salariés. Ils sont principalement localisés dans les régions voisines, Lorraine et Franche-Comté (respectivement 14 %

Centre de décision (ou tête de groupe) : le centre de décision est la société-mère du groupe ou le siège social de l'entreprise si celle-ci n'est pas contrôlée par un groupe.

Un établissement est considéré contrôlé par un groupe si l'entreprise, à laquelle il appartient, est contrôlée directement ou indirectement à plus de 50 % du capital par un groupe, ou s'il est contrôlé par une joint venture (coentreprise).

Filiale : société contrôlée par une tête de groupe, directement ou indirectement.

Groupe étranger : par convention internationale, la nationalité d'un groupe doit correspondre au pays où est situé son centre de décision. La plupart du temps, celui-ci coïncide avec le siège social.

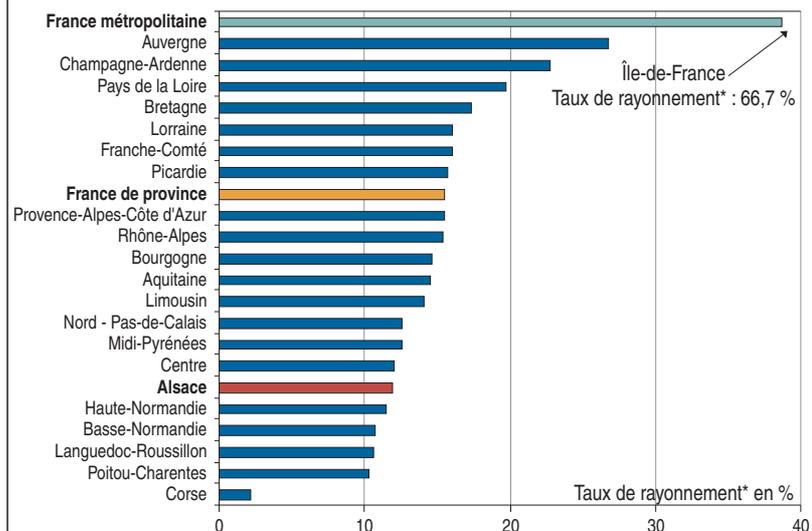
et 11 % des effectifs de ces unités), et à un niveau moindre en Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France et Rhône-Alpes.

Ce sont surtout des industries de l'agro-alimentaire, des équipements mécaniques et du bois-papier pour plus de la moitié des salariés de ces établissements.

Les centres de décision alsaciens contrôlent des effectifs salariés localisés, hors de la région, à hauteur de 12 %. Le taux de rayonnement de l'Alsace est inférieur de quatre points au taux moyen de France de province.

Patricia BOUILLEAUX
Chambres de Commerce
et d'Industrie d'Alsace
Olga de POPOW
Insee

► Un taux de rayonnement inférieur à la France de province



* Taux de rayonnement : rapport entre le nombre de salariés travaillant dans des établissements extérieurs à la région contrôlés par des centres de décision internes à la région, et le total des effectifs salariés travaillant dans des établissements contrôlés par les centres de décision internes à la région.

Sources : Insee, Clap 2007 - Lifi 2007

Lifi - Enquête sur les liaisons financières entre sociétés

L'enquête sur les liaisons financières est réalisée tous les ans par l'Insee auprès des entreprises françaises détenant plus de 1,2 million d'euros de titres de participation ou bien employant plus de 500 salariés ou bien réalisant plus de 60 millions de chiffres d'affaires. Les entreprises qui ne satisfont pas l'un de ces critères mais qui étaient repérées comme tête de groupe l'année précédant l'année d'enquête sont également interrogées, ainsi que celles qui étaient détenues par des capitaux étrangers l'année précédente.

L'Atlas de l'industrie en Alsace est un dossier réalisé en partenariat entre l'Insee-Alsace, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (Direccte Alsace), la Région Alsace et les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Alsace. Il est composé de 22 fiches sectorielles et de 16 fiches territoriales déjà disponibles, et d'études thématiques.

Pour en savoir plus

"Un panorama de l'industrie en Alsace", Chiffres pour l'Alsace n° 9, avril 2010.

"Des groupes étrangers de plus en plus diversifiés", Chiffres pour l'Alsace revue n° 36, décembre 2006.

www.insee.fr/alsace

rubrique publications, autres publications, dossier Atlas de l'industrie en Alsace.

Insee-Alsace : Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Guy Bourgey ○ Rédactrice en chef : Simone Schnerf ○ Secrétaire de rédaction : Chantal Rousselle

Mise en page : Thana Kim, Christian Milanini, Patricia Sourine ○ Cartographie : Christiane Kuhn

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2011 ○ ISSN : 2104-4945 ○ Dépôt légal : avril 2011